

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM SOLIDAIRE ISR (Action RB - Code ISIN : FR0013410305) **FIA (sous forme de SICAV) géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS** **FIA soumis au droit français**

Objectifs et politique d'investissement

La SICAV « **ALM SOLIDAIRE ISR** » est un **fonds de fonds multi-actifs** (actions, obligations, monétaire). Il a pour objectif d'obtenir, par une approche financière et d'investissement socialement responsable, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, un rendement net de frais de gestion égal à l'indicateur de référence suivant : 7.5% de la performance de l'indice €STR capitalisé + 17.5% de la performance de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 75% de la performance de l'indice MSCI EMU. L'objectif de la SICAV tient compte de l'investissement en titres solidaires qui représente entre 5 et 10% de l'actif net, et dont il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier. La part solidaire est investie de façon non lucrative pour un bénéfice social.

L'indice « €STR Capitalisé Jour » (Code Bloomberg : BNPIESTC) est calculé sur la base des taux €STR correspondant à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro et représentant le taux sans risque de la zone euro

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate [évalué sur les cours de clôture, coupons réinvestis, (Code Bloomberg : LBEATREU Index)] est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « Investment grade ».

L'indice MSCI EMU [évalué sur les cours de clôture, dividendes nets réinvestis (code Bloomberg : MSDEEMUN Index)] est un indice actions représentatif des plus grandes capitalisations de la Zone Euro.

La SICAV n'est pas un fonds indiciel et n'a pas vocation à suivre ces indices. La stratégie de gestion de la SICAV est discrétionnaire et consiste en une exposition aux marchés actions et obligataires de la Zone Euro tout en se réservant la possibilité d'intervenir sur les marchés hors Zone Euro (actions européennes, actions internationales). Néanmoins, la SICAV n'a pas vocation à intervenir sur les marchés actions de pays émergents.

Elle applique un processus de sélection quantitative et qualitative d'OPC. Elle est guidée en permanence par une diversification des placements et une optimisation des actifs en adéquation avec les horizons et les degrés de risques prédéterminés.

Cette SICAV est exposée entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées ou en fonds investissant dans ces titres. 90% minimum des investissements sont réalisés à travers des parts ou actions d'OPC principalement gérés par la société de gestion et intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Ces investissements sont réalisés selon la méthodologie d'investissements socialement responsable (ISR) définie par la société de gestion qui s'appuie sur le Comité d'Investissement Responsable, qui réunit l'ensemble des parties prenantes (gestion, analyse ISR et développement, contrôle, opérations et risques, juridique). Ce Comité a pour mission : - de traduire les valeurs d'AG2R LA MONDIALE en matière ESG dans la politique d'investissement du groupe ; - de valider le processus d'évaluation et de sélection des émetteurs et OPC selon leurs pratiques ESG ; - de valider la liste des titres solidaires éligibles à

l'investissement dans les portefeuilles. Pour la sélection d'OPC ISR internes et externes, la méthodologie consiste à appliquer des critères d'éligibilité définis par la société de gestion (durée d'existence du fonds, forme juridique et classification réglementaire, encours).

La société de gestion sélectionne différentes approches ISR comme des approches dites Best-in-class (pour ne retenir que les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori), Best-in-universe (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et d'exclusions (de secteurs ou de valeurs). Cette sélection permet d'obtenir un univers réduit d'OPC externes déclarant appliquer une stratégie ISR et distribués comme tels sur lequel sont réalisées des études d'ordre quantitatif et qualitatif. Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres. La sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence.

Les critères de sélection des OPC ISR, exposés ci-dessus, sont détaillés à la rubrique « Stratégie d'investissement » du Prospectus. La SICAV peut être investie dans les classes d'actifs ci-après :

- **entre 5% et 10 %** : dans des actifs solidaires (billets à ordre, bons de caisse, participation au capital ou parts de fonds de capital investissement ou d'organisme de placement collectif (OPC) agréés en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ;

- **entre 55% et 95%** en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type « Actions de pays de la Zone Euro » et/ou « Actions de l'Union européenne » et/ou « Actions françaises » et/ou « Actions internationales » ;

- **entre 0% et 40%** : en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type monétaire standard et/ou court terme et/ou classification « obligations et autres titres de créances libellés en euro » et/ou « Obligations et autres titres de créances internationaux » ;

- **entre 0% et 10%** : en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA spécialisés dans les petites et moyennes capitalisations de la communauté européenne ;

- **entre 0% et 30%** : en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type « multi-actifs ».

La SICAV n'a pas vocation à investir dans des parts et/ou actions d'OPC spécialisés dans des obligations high yield.

La SICAV peut être exposée jusqu'à 40% de l'actif net au risque de change.

En fonction de ses anticipations, le gérant peut augmenter ou diminuer son exposition au marché monétaire, obligataire et/ou actions dans le respect des contraintes d'investissement précisées ci-dessus.

La SICAV (Action RB) capitalise son résultat net et ses plus-values.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues tous les jours ouvrables et centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 10h30 auprès de BNP Paribas SA. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et sont livrées ou réglées en J+3.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum. Cette SICAV pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La SICAV « **ALM SOLIDAIRE ISR** » est classée dans la catégorie [5] du fait de son investissement en actions libellées en euro qui entrent dans la composition de son actif net.

Risques importants pour La SICAV non pris en compte dans cet indicateur : **Le risque de crédit** est lié à l'incapacité d'un émetteur à honorer ses dettes. Une augmentation du risque crédit peut conduire à une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. **Le risque de liquidité** est lié à la nature des titres non cotés des titres d'entreprises solidaires et des actions de petites et moyennes capitalisations entraînant essentiellement un risque de liquidité. Les investissements en titres non cotés se traduisent généralement par une faible liquidité.

- Cette donnée est basée sur la volatilité de la SICAV ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV ;
- la catégorie de risque associée à la SICAV n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la performance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par la SICAV sur une année

Frais courants	1,57% (*)
----------------	-----------

Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

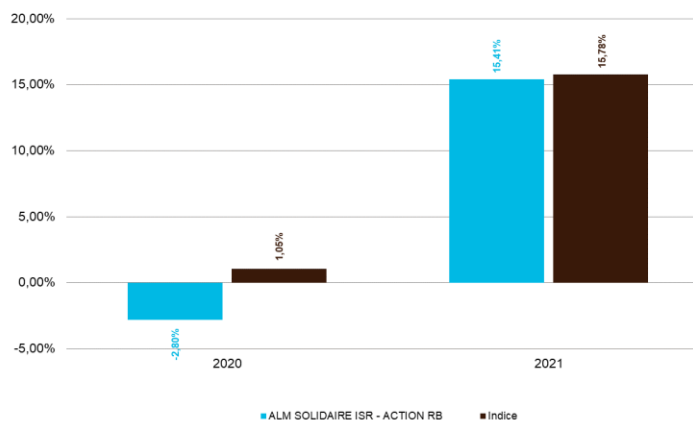
(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique 11. « Frais et commissions » du prospectus de cette SICAV disponible auprès d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, 151-155 rue de Bercy, 75012 Paris et sur www.ag2rlamondiale-ga.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distributions des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais courants seront inclus dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée en seront exclus.
- La SICAV a été créée le 10 mai 2019
- L'action RB a été émise en 2019.
- La monnaie dans laquelle les performances passées vont être évaluées est l'euro.

Informations pratiques

- **Dépositaire : BNP Paribas SA**
- **Souscripteurs :** la SICAV n'est pas ouverte aux résidents des États-Unis d'Amérique / US persons (la définition est disponible dans le prospectus de la SICAV).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur la SICAV (prospectus /rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant la SICAV peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris, www.ag2rlamondiale-ga.fr.**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris.**
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur de la SICAV.
- **Politique de rémunération du personnel de la société de gestion actualisée :** les détails de cette politique actualisée sont disponibles sur le site de la société de gestion AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS : www.ag2rlamondiale-ga.fr. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
- **Catégories d'actions :** Cette SICAV est constituée d'autres types d'actions.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories d'actions :** toutes les informations concernant la SICAV peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris.**
- La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

La SICAV est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.